



## FICHE DE SYNTHÈSE COLLECTIVE PRISME 7

À compléter directement sur la fiche

Contexte de la mobilité	
Dates d'observation	13 AU 16 avril 2026
Ville et pays	AVEIRO PORTUGAL
Observateurs	<p>1 Enseignant, adjoint EPU Jean Aicard, Pourrières                      1 CPE Collège Henri Matisse, St-Maximin-la-Ste Baume                      1 Professeure d'anglais Collège Henri Matisse, St-Maximin-la-Ste Baume                      1 Professeure de SVT Lycée Maurice Janetti, St-Maximin-la-Ste Baume                      1 Conseillère pédagogique sur la circonscription la Capelette                      1 Chargé de mission académique EAVR, DSDEN                      1 IEN HG-Lettres, Rectorat</p>
Structures Visitées	<p>-Agrupamento de José Estêvão                      -Agrupamento de Escolas Dr Mario Sacramento                      - Escola Básica nr 1 et 2 de São Bernardo</p>
Personnes rencontrées	<p>- Directrice, Agrupamento de José Estêvão                      - Assistant du Directeur, Agrupamento de Escolas, Dr Mario Sacramento                      Les trois établissements :                      -Enseignants différentes disciplines                      -Élèves représentants aux instances                      -Coordonnateurs enseignement citoyenneté                      -Les directeurs et adjoints                      -Un représentant de la municipalité</p>
Notes supplémentaires	

### Etat de lieux et analyse

*L'objectif de cette mobilité est d'observer comment les systèmes éducatifs d'autres pays européens accompagnent leurs élèves dans la construction de leur citoyenneté : thématiques abordées, pratiques pédagogiques, objectifs, temporalité...*

*NB : Il n'est pas obligatoire de donner une réponse à chacune des questions. Elles sont là pour guider votre réflexion.*



**Les finalités attribuées :**

- Par rapport aux objectifs visés en matière de citoyenneté et d'engagement des élèves, **quels sont les leviers mis en place dans les établissements** (participation aux instances, initiatives solidaires, climat scolaire, apprentissage de la démocratie) ?
- **Quelle place est donnée à l'éducation à la citoyenneté dans le projet éducatif national et local ?**
- Dans les pays où l'éducation est de la responsabilité de régions autonomes (Espagne) ou de Landers (Allemagne) existe -t-il un socle commun ?
- Comment l'État ou les autorités locales **évaluent-ils l'efficacité de ces politiques citoyennes ?**
- Comment évaluez-vous **l'impact de ces dispositifs sur les élèves** (engagement, réussite scolaire, climat scolaire, insertion sociale) ?
- Quelles **difficultés ou freins identifiez-vous** (mobilisation, financement, temps, formation) ?

L'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans un cadre marqué par une forte autonomie des établissements depuis 2018, ce qui rend les politiques éducatives très variables selon les établissements et les équipes de direction. Cette autonomie se traduit notamment par une liberté dans la répartition des heures au sein des cycles, sans socle commun strict, ce qui peut entraîner des différences importantes d'un établissement à l'autre.

Plusieurs leviers sont mobilisés pour favoriser l'engagement des élèves et leur apprentissage de la démocratie. La participation aux instances est organisée avec l'élection de deux délégués par classe ainsi que de représentants siégeant dans une instance équivalente au conseil d'administration, comprenant également un président d'association d'étudiants et un bureau. À une échelle plus large, un parlement des jeunes existe au niveau national, avec des élections permettant aux élèves de s'impliquer dans une démarche citoyenne concrète.

Dans les établissements, certaines actions proposées par les élèves contribuent directement à l'amélioration du climat scolaire, comme l'installation d'un babyfoot ou la réflexion sur l'utilisation du téléphone. Ces initiatives montrent que les élèves peuvent être acteurs de leur environnement.

Dans le second degré, un coordonnateur citoyenneté est désigné et bénéficie de 2 heures hebdomadaires pour assurer cette mission. Il joue un rôle central dans le suivi des projets et le développement de partenariats, particulièrement nombreux. L'évaluation des dispositifs passe notamment par la mise en place de sondages en début et en fin de projet, réalisés par ce coordonnateur, qui rédige ensuite un rapport. Par ailleurs, l'engagement des élèves est valorisé à travers un onglet spécifique permettant de mettre en avant leur expérience, ainsi que par l'obtention d'un certificat complémentaire au diplôme.

L'éducation à la citoyenneté est intégrée dans les programmes : elle est abordée dès le 5e grade sous forme d'enseignement (EMC) par semestre, en alternance avec l'enseignement IT (informatique). À partir du 7e grade, chaque classe mène un projet citoyen dont le sujet est choisi par les élèves, ce qui renforce leur implication.

Les effets de ces dispositifs sont globalement positifs. Le travail de groupe permet aux élèves de sortir des modalités d'apprentissage traditionnelles, favorise un climat scolaire apaisé et encourage leur



engagement. Le fait qu'ils doivent solliciter d'autres enseignants dans le cadre de leurs projets contribue également à développer leur autonomie et leur capacité d'initiative.

Cependant, certaines limites apparaissent. L'autonomie des établissements, si elle favorise l'innovation, peut aussi engendrer des inégalités entre établissements, notamment en termes de moyens, d'implication des équipes ou de diversité des projets proposés.

### **Les enseignants :**

- Quelle **formation initiale et continue** reçoivent-ils sur ces thématiques ?
- Quelles ressources et quels outils pédagogiques mobilisent-ils ? Ont-ils des moyens, outils pédagogiques ou temps dédiés à ces actions ?
- L'éducation à la citoyenneté est-elle abordée de façon transversale (interdisciplinaire, vie scolaire, partenariats extérieurs) ou disciplinaire ?
- Comment les enseignants sont-ils accompagnés pour encourager et valoriser l'engagement des élèves? (moyens financiers, prix ...)
- Quelle reconnaissance institutionnelle ou valorisation (carrière, évaluation, projets) est donnée à leur engagement dans ce domaine ?
- Les enseignants sont-ils tenus à une forme de neutralité devant les élèves ?

Les enseignants ne bénéficient pas de formation spécifique dédiée à l'éducation à la citoyenneté, même si les thématiques à aborder sont définies au niveau national. Ils peuvent toutefois être amenés à suivre des formations obligatoires, sans qu'elles soient nécessairement centrées sur cette problématique.

En termes de moyens, peu de ressources pédagogiques spécifiques sont mises à disposition. Le principal dispositif repose sur la présence d'un professeur coordonnateur de la citoyenneté dans le second degré, qui dispose de 2 heures hebdomadaires intégrées à son emploi du temps pour organiser et suivre les actions. En dehors de ce temps dédié, les enseignants ne disposent pas d'outils ou de supports pédagogiques spécifiques.

L'éducation à la citoyenneté est majoritairement abordée de manière transversale, dans une logique interdisciplinaire et en lien avec de nombreux partenariats extérieurs. Toutefois, dans certains établissements, elle peut être davantage portée par des enseignants d'histoire et de géographie.

Cet enseignement s'organise autour de 8 thématiques obligatoires :

4 thèmes traités chaque année : droits humains, éducation au développement durable (EDD), démocratie et institutions politiques, finances et entrepreneuriat ;

4 thèmes abordés selon une organisation propre à l'établissement : médias, santé, risques et sécurité routière, pluralisme et diversité culturelle.

Un jeu de rôle pour gérer les revenus d'une famille élaboré par un professeur accompagné de l'IA a un réel succès auprès des élèves. Le professeur a alors proposé cette activité à l'ensemble de ses collègues.

<https://bibliotecasaeje.wixsite.com/website/equilibra-te>



Dans le cadre scolaire, les projets citoyens menés en classe (notamment aux grades 7, 8 et 9) sont coordonnés par un professeur de la classe, ce qui renforce le suivi et l'ancrage dans les apprentissages.

Les enseignants disposent de peu de leviers institutionnels pour encourager l'engagement des élèves, mais un financement existe : un euro par élève est attribué à chaque établissement pour soutenir un projet proposé par les élèves et validé par l'assemblée de l'établissement. Par ailleurs, les élèves sont évalués sur ces projets à la fin de leur cursus, ce qui contribue à leur reconnaissance.

En revanche, l'engagement des enseignants dans ce domaine ne fait pas l'objet d'une reconnaissance institutionnelle particulière, que ce soit en termes de carrière ou d'évaluation. Dans certains établissements, ce sont principalement les enseignants d'histoire et de géographie qui s'investissent dans ces actions.

Enfin, les enseignants adoptent globalement une posture de neutralité face aux élèves, en évitant d'aborder directement les sujets politiques ou religieux.

#### **Les élèves :**

- Quelles formes d'engagement sont possibles pour eux au sein de l'établissement (instances représentatives, projets associatifs, clubs, actions citoyennes, bénévolat) ?
- Quelles compétences sont visées (débatte, coopérer, prendre des responsabilités, exercer des droits et des devoirs ...) ?
- Les élèves sont-ils encouragés à initier leurs propres projets citoyens ou associatifs ?
- Sont-ils soumis à une obligation de discrétion ?
- Quels domaines d'engagement sont privilégiés (écologie, solidarité, culture, lutte contre les discriminations, sport...) ?
- Comment ces engagements sont-ils valorisés dans leur parcours scolaire et personnel ?
- Les élèves sont-ils évalués ?
- Comment les élèves perçoivent-ils ces actions : obligatoires, motivantes, utiles pour leur avenir ?
- Se sentent-ils citoyen ou appartenant à une communauté ?

Les élèves disposent de nombreuses formes d'engagement au sein de l'établissement, qui leur permettent de participer activement à la vie démocratique et citoyenne. Un parlement des jeunes existe pour l'ensemble des niveaux, du primaire au secondaire, avec des élections organisées à différentes échelles (locale, régionale et nationale). Ces élections se déroulent sous forme de listes représentatives (par exemple 3 listes dans l'établissement de Sacramento), et chaque élève candidat doit présenter une profession de foi. À l'échelle de l'établissement, les élèves élisent également deux délégués par classe ainsi que des représentants siégeant à l'assemblée de l'établissement, équivalente au conseil d'administration, où leur voix a la même valeur que celle des autres membres.

Les élèves peuvent s'engager dans des projets citoyens concrets, qu'ils initient eux-mêmes. Chaque classe mène plusieurs projets (souvent 5 à 6 projets par classe), organisés en groupes, à partir de thématiques qu'ils choisissent. Certains projets peuvent être validés au niveau national et bénéficier d'un financement du ministère. Par exemple, à Sacramento, un projet a permis l'installation d'un babyfoot pour améliorer le climat scolaire.



Les domaines d'engagement sont variés et s'inscrivent dans les 8 thématiques obligatoires de la citoyenneté :

- enseignées chaque année : droits humains, éducation au développement durable (EDD), démocratie et institutions politiques, finances et entrepreneuriat ;
- organisées selon les choix de l'établissement : médias, santé, risques et sécurité routière, pluralisme et diversité culturelle.

Les projets menés illustrent cette diversité :

- actions environnementales comme le nettoyage des plages impliquant toute une classe,
- projets solidaires ou internationaux, comme un engagement avec une ONG en Afrique (Guinée) sur trois ans, favorisant l'empathie,
- projets de sensibilisation, notamment sur l'addiction au téléphone avec, par exemple, l'interdiction du téléphone dans les couloirs,
- projets plus originaux autour de la protection des animaux (ex : ornithorynque).

Un exemple particulièrement structurant concerne un projet mené par une classe équivalente à la terminale sur le thème « démocratie et institutions politiques » : quatre élèves ont organisé un débat avec des représentants de partis politiques (étudiants universitaires), autour de questions sociétales, ce qui a constitué l'aboutissement de leur parcours citoyen.

À travers ces expériences, les élèves développent de nombreuses compétences :

- débattre et argumenter,
- mener des recherches,
- présenter un travail à l'oral,
- gérer un projet : se répartir les tâches, mettre en place un calendrier, choisir une production finale
- rédiger, notamment des articles dans le journal du lycée, des mails pour trouver des partenaires
- Apprentissage de la vie en société, de l'action collective.

Les élèves sont évalués sur ces apprentissages : la matière « citoyenneté » et les projets associés font l'objet d'une évaluation dans leur cursus, avec un examen obligatoire. Leur engagement est également valorisé dans leur parcours scolaire et personnel, notamment via leur cursus et leur CV, ce qui peut favoriser leur accès à l'université.

Les élèves ne perçoivent pas ces actions comme une contrainte obligatoire, même si les motivations sont diverses. Ils s'impliquent globalement dans les projets et y trouvent du sens. Certains développent même des aspirations professionnelles en lien avec ces expériences, comme travailler dans une ONG ou au parlement.

Ces dispositifs contribuent à construire leur identité citoyenne. Les élèves expriment un sentiment d'appartenance à la fois national (ils se sentent portugais) et européen. Cependant, certaines limites existent, notamment en matière de mobilité : les élèves rencontrent des difficultés à quitter leur territoire (ex : Aveiro).



Enfin, l'apprentissage des langues participe également à cette ouverture : les élèves apprennent l'anglais dès l'âge de 8 ans et suivent des cours en anglais à l'université, même si cette langue n'est pas utilisée dans la vie quotidienne avec les habitants de leur pays.

Les enseignants, quant à eux, maintiennent une posture de neutralité et évitent d'aborder directement les questions religieuses ou politiques avec les élèves.

**Les intervenants externes (associations et autres) ou partenaires éducatifs :**

- Quelles structures ou associations locales/nationales/européennes interviennent auprès des élèves ?
- Quels sont leurs rôles, leurs statuts et leurs modalités d'intervention ?
- Existe-t-il des dispositifs européens (programmes d'échanges, Erasmus+, partenariats transnationaux) qui favorisent la citoyenneté et l'engagement ?
- Quels apports concrets pour les élèves et les équipes éducatives ?
- Les familles sont-elles associées à cette dynamique ?
- Quels sont les partenaires considérés comme stratégiques et incontournables dans votre pays ?
- Partage d'exemples de projets ?
- Existe-t-il un agrément ou une réserve citoyenne ?

Les établissements s'appuient sur un réseau très diversifié de partenaires extérieurs pour mettre en œuvre l'éducation à la citoyenneté. Ces partenaires relèvent principalement du tissu local et comprennent notamment des associations (humanitaires, sociales, environnementales), des ONG, des maisons de retraite, les pompiers, la police, ainsi que des structures issues du réseau des familles (lieux de travail des parents). À cela s'ajoute la collaboration avec des associations spécifiques comme l'association sociale catholique Florinhas do Vouga.

Les modalités d'intervention sont souples : les élèves se déplacent fréquemment vers ces structures, mais certains partenaires interviennent également directement dans les classes. La communauté locale est ainsi fortement mobilisée et joue un rôle important dans les projets éducatifs.

Il n'existe pas de système d'agrément strict au niveau national ni de liste officielle de partenaires définie par le ministère. Les établissements disposent d'une grande liberté pour choisir et valider leurs partenaires, en lien avec l'autonomie renforcée depuis 2018. Cette souplesse facilite l'adaptation aux besoins locaux, même si elle peut générer des disparités. On note toutefois l'existence de labels comme « éco-école » qui valorisent certains engagements.

Concernant les relations avec les collectivités, des difficultés ont pu exister, notamment avec la municipalité autour de la création d'une ONG éducative, mais la situation semble évoluer positivement avec les changements récents au niveau local.

Les dispositifs européens occupent une place importante, en particulier les programmes Erasmus+. Dans certains établissements comme José Estêvão, ils sont très développés, avec entre 14 et 15 projets menés et une douzaine d'enseignants impliqués dans leur conception et leur gestion. Ces projets contribuent fortement à promouvoir la citoyenneté et l'engagement.



Les apports de ces partenariats sont nombreux. Ils permettent aux élèves d'être confrontés à des situations concrètes et variées, souvent nouvelles pour eux, qui dépassent le cadre scolaire traditionnel. Cela favorise leur ouverture sur le monde, leur autonomie et leur compréhension des réalités sociales. Le fait que les apprentissages ne reposent pas uniquement sur l'enseignant renforce également cette dynamique. L'interaction constante entre l'école et son environnement limite le cloisonnement et crée une véritable continuité éducative.

Les familles sont pleinement associées à cette dynamique. Elles participent aux projets, sont représentées dans les instances (présence au conseil d'administration, deux parents délégués par classe) et peuvent accéder à certains espaces de l'établissement (par exemple, accès libre à la bibliothèque dans l'établissement de Sacramento). Elles sont ainsi des partenaires à part entière des actions citoyennes.

Il n'existe pas de partenaires considérés comme incontournables au niveau national, chaque établissement construisant son propre réseau en fonction de ses besoins et de son contexte.

Les projets menés illustrent cette diversité de partenariats :

collectes alimentaires pour les personnes défavorisées,  
actions en maison de retraite favorisant le lien intergénérationnel (musique et danse),  
projets environnementaux dans le cadre du label « éco-école ».

### **Convergences et différences ?**

- Par rapport à la France, quelles convergences et différences apparaissent dans le pays observé ?
- Quels éléments semblent transférables au contexte français ?

L'analyse comparative met en évidence à la fois des points de convergence et des différences significatives avec le système français en matière d'éducation à la citoyenneté.

Parmi les convergences, on retrouve tout d'abord un cadre structuré autour de thématiques obligatoires. L'éducation à la citoyenneté s'appuie sur 8 thèmes :

4 thèmes enseignés chaque année : droits humains, éducation au développement durable (EDD), démocratie et institutions politiques, finances et entrepreneuriat ;

4 thèmes organisés selon les choix de l'établissement : médias, santé, risques et sécurité routière, pluralisme et diversité culturelle.

Remarque sur les thématiques : ces thématiques rejoignent nos différents parcours éducatifs qui accompagnent l'élève dans sa scolarité, seule différence est le thème lié à la gestion des finances

De plus, comme en France, l'éducation à la citoyenneté repose sur l'implication de l'ensemble des enseignants à partir du secondaire, avec une approche pluridisciplinaire, notamment à travers la mise en place de projets citoyens.



Cependant, plusieurs différences notables apparaissent. Tout d'abord, un coordonnateur spécifique à la citoyenneté est désigné et bénéficie de 2 heures hebdomadaires pour assurer cette mission, ce qui n'est pas systématisé en France.

Par ailleurs, un « projet citoyenneté » par classe est mis en œuvre sur l'ensemble du collège (grades 7 à 9), avec une forte implication des élèves qui sont à l'origine des sujets. Les familles participent également à la validation de ces projets, ce qui renforce leur rôle dans la vie éducative : 2 parents représentants /classe. L'autre établissement a aussi choisi de maintenir ces projets par groupe au lycée (grade 10-11-12) : les groupes d'élèves menant un projet citoyen par semestre. Les établissements ont une liberté pédagogique sur 25 % du programme : c'est sur cette autonomie que les projets sont mis en place dans les disciplines.

Concernant les compétences psycho-sociales, celles-ci ne sont pas directement intégrées dans les enseignements. Elles font l'objet de séances spécifiques menées par différents professionnels (assistante sociale, médiatrice culturelle, psychologues). Ces interventions ne sont pas toujours explicitement présentées aux élèves comme relevant de ces compétences et peuvent être ciblées en fonction de problématiques particulières.

Une autre différence importante concerne les partenariats : les intervenants extérieurs ne sont pas soumis à un agrément de l'État. Ils sont choisis, activés et validés directement par les établissements, ce qui offre une plus grande souplesse mais peut aussi entraîner des disparités.

Enfin, les parents occupent une place plus importante dans le processus éducatif, puisqu'ils sont associés à la validation des projets citoyens, au-delà de leur simple rôle consultatif.

Au regard de ces éléments, plusieurs pratiques apparaissent transférables au contexte français, notamment la mise en place d'un projet citoyen pluridisciplinaire structurant, qui permettrait de regrouper différents parcours éducatifs (EDD, santé, éducation aux médias, EMI, ASRR, éducation au patrimoine) dans une démarche cohérente et concrète pour les élèves.

## Réflexion sur les observations

- En quoi les dispositifs observés modifient-ils vos représentations de la citoyenneté en milieu scolaire ?

Les dispositifs observés amènent à faire évoluer les représentations de la citoyenneté en milieu scolaire, en mettant en avant une approche plus ouverte, concrète et partagée. La participation des parents dans la validation des projets citoyens, observée dans certains groupements scolaires, renforce l'idée d'une coéducation et d'un engagement collectif autour des apprentissages citoyens.

Ces dispositifs montrent également l'intérêt de proposer aux élèves des situations d'apprentissage ancrées dans le réel, comme le travail sur la gestion d'un budget, qui permet de développer des compétences directement mobilisables dans la vie quotidienne.

L'ouverture vers le territoire constitue un autre élément marquant : la possibilité de mobiliser des intervenants issus du tissu local enrichit les projets et favorise une meilleure articulation entre l'école et son environnement.



Enfin, ces pratiques contribuent au développement de compétences chez les élèves, notamment une aisance à l'oral et une bonne maîtrise de l'anglais, particulièrement chez les plus âgés, ce qui renforce leur capacité à s'exprimer et à s'inscrire dans un contexte international.

- Comment les pratiques observées à l'étranger sont-elles bénéfiques à la transformation des pratiques éducatives dans notre système ?
- Quel impact sur les pratiques sociales des élèves ?
- Sur les pratiques pédagogiques et éducatives des enseignants ?

Les pratiques observées à l'étranger apparaissent bénéfiques pour la transformation des pratiques éducatives, en mettant en avant des approches davantage centrées sur le travail en groupe et la pédagogie de projet. Ces modalités favorisent des apprentissages plus actifs et impliquant pour les élèves.

Elles ont également un impact sur les pratiques sociales des élèves, en développant leur capacité à travailler en équipe, notamment dans le cadre des cours et projets de citoyenneté où la collaboration est centrale.

Du côté des enseignants, ces pratiques ouvrent des perspectives intéressantes en termes d'organisation du travail. La possibilité de travailler en équipe, y compris sur des temps dédiés pouvant aller jusqu'à un mois sans responsabilité directe d'élèves, permet de construire des projets communs, de mutualiser les compétences et de renforcer la cohérence des actions éducatives.

Ainsi, ces dispositifs favorisent à la fois une évolution des pratiques pédagogiques, plus collaboratives et transversales, et un développement des compétences sociales des élèves.

### Forces et de faiblesses : points communs et différences observées

	Forces	Faiblesses / Points de vigilance
<b>Points communs</b>	La discipline de la citoyenneté au programme obligatoire/ Les équipes pédagogiques très investies./ Vision du service public/ Neutralité des enseignants et personnels des établissements	Aucun budget spécifique/ Méconnaissance par élèves de l'accompagnement non pédagogique dans les établissements (ex : nombre des psychologues scolaires)
<b>Différences</b>	Transdisciplinarité / professeur coordonnateur / Pédagogie projet plus présente et actionnelle/ Ouverture vers la communauté/ Erasmus/ présence des parents dans la validation des projets/ Autonomie des établissements / Culture du journal scolaire plus développée (qui met en avant des projets).	Selon les établissements : présence des parents parfois absents . Autonomie des établissements qui rend inéquitable l'approche de l'éducation à la citoyenneté et dans la diversité des choix des écoles et dans le sentiment d'appartenance de la part des élèves.



## Perspectives

- Quels sont les éléments transférables au regard du contexte académique et de votre propre fonction ?  
*Création d'équipe pédagogique pour accompagner les élèves dans des projets citoyen en classe et pas seulement dans le cadre des missions élèves du CVL, éco-délégué, ambassadeur...*
- Quelles sont les compétences acquises ou renforcées grâce à cette observation ?  
*Compétences linguistiques : pratique de l'anglais*
- A l'issue de cette mobilité, comptez-vous élaborer un projet ou un partenariat avec un établissement du pays visité ?  
(Merci d'indiquer le nom des deux établissements français et étranger, le thème, le public concerné, la période et la durée envisagées et tout élément que vous jugerez pertinent)  
  
Lycée Janetti / José Estevao : proposition de projet EDD ou autour de l'IA dans l'éducation